



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Xavier Ganioz et Vincent Brodard

QA 3110.13

Départ d'entreprises : quelle stratégie de la Promotion économique et du Conseil d'Etat ?

I. Question

La presse locale nous apprend, en date du 25 janvier dernier, le départ de la société Zumwald SA, pour son installation dans la zone industrielle d'Avenches. Même si les sites de Villars-sur-Glâne et de Givisiez demeurent en activité, l'entreprise annonce clairement que la majorité des employé-e-s (~70 personnes) seront transféré-e-s dans la cité vaudoise.

La ville d'Avenches se voit également gratifiée, du coup, d'un projet de nouveau centre logistique prévu par l'entreprise, à hauteur de 30 millions de francs.

Le manque de terrains de grande taille dans notre canton est mis en avant pour expliquer le départ de l'entreprise créée sur terres fribourgeoises en 1929. Si cet élément peut s'entendre, il ne peut cependant être accepté tel quel. Comme le dit la DEE dans la presse : « Trouver des terrains disponibles pour des entreprises qui aimeraient s'installer dans le canton représente un défi », mais non une impossibilité ! (Liberté du 25.01.13 – p. 9)

La décision de l'entreprise Zumwald SA est préoccupante pour notre économie cantonale puisqu'elle fait suite à l'annonce du départ de l'entreprise Boschung SA, pour Payerne encore.

Egalement, nous apprenons par le site de La Télé (<http://www.latele.ch/lesinfos>) que l'entreprise Scierie Despond à Bulle pourrait délocaliser une partie de son activité hors canton, dans la Broye vaudoise notamment.

A cette situation inquiétante, le directeur de la DEE se contente d'indiquer « ... qu'il n'y a pas de raison de pleurer ces délocalisations » (Liberté du 25.01.13 – p. 9 + Matin Dimanche du 27.01.13 – p. 19) ; une détermination pour le moins insatisfaisante en l'état.

Sur la base des éléments qui précèdent, nous posons les questions suivantes à l'attention du Conseil d'Etat :

1. Qu'ont entrepris la Promotion économique du canton et le Département de l'économie et de l'emploi pour éviter le départ des entreprises Boschung SA et Zumwald SA ? Quel a été leur engagement ?
2. Doit-on s'attendre à d'autres départs d'entreprises ? L'Etat est-il en possession d'informations non encore rendues publiques ?

3. Quelles solutions le Conseil d'Etat et la Promotion économique du canton comptent-ils apporter pour contrecarrer la tendance observée et éviter d'autres départs d'entreprises d'importance de notre canton, voire pour en attirer de nouvelles ?

28 janvier 2013

II. Réponse du Conseil d'Etat

De manière générale, le Conseil d'Etat admet que l'offre actuelle de terrains industriels est momentanément insuffisante dans le canton, notamment en ce qui concerne les terrains de surface importante (supérieure à 20'000 m²). La politique foncière cantonale, notamment la politique des sites stratégiques, doit permettre de fournir dans les prochaines années de nouvelles surfaces industrielles. Ces nouvelles zones sont cependant en cours d'études et ne sont pas encore immédiatement disponibles.

Le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions des députés Ganioz et Brodard :

1. *Qu'ont entrepris la Promotion économique du canton et le Département de l'économie et de l'emploi pour éviter le départ des entreprises Boschung SA et Zumwald SA ? Quel a été leur engagement ?*

Les deux cas surviennent à quelques semaines d'intervalle, mais relèvent d'une dynamique complètement différente.

Zumwald SA : La société a été en contact avec la Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR) à plusieurs reprises au printemps 2012. La PromFR a cherché activement des solutions d'implantation pour cette entreprise, dont les critères étaient toutefois extrêmement stricts en termes géographiques, puisque celle-ci souhaitait s'établir exclusivement dans la zone du Grand Fribourg. Or il a fallu constater qu'aucun terrain de 20'000m² n'était disponible dans ce périmètre. Les autres propositions (à Rossens, par exemple) n'ont pas été retenues par l'entreprise, qui a préféré se repositionner sur un axe routier, plus favorable à ses affaires. Il est cependant permis de penser que si un terrain avait été disponible, la société serait restée dans le Grand Fribourg.

Boschung SA : Le regroupement de la société Boschung sur le site de l'Aéropole, à Payerne, est dû principalement à l'intérêt de l'entreprise pour ce site particulier dédié aux activités aéronautiques, qui offre un cadre idéal pour la croissance de dite société, dont une partie importante des produits sont dédiés à l'entretien aéroportuaire. La PromFR n'a pas été impliquée dans cette décision.

Dans les deux cas, chacune de ces sociétés a trouvé un cadre idéal pour assurer sa croissance et le développement de ses affaires et aucun emploi d'un/e citoyen/ne fribourgeois/e n'a été menacé. Ces sociétés devraient même pouvoir développer à l'avenir de nouvelles places de travail accessibles aux Fribourgeois/es à une distance qui reste très raisonnable.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat relève qu'au-delà de la satisfaction de pouvoir héberger des entreprises importantes, il ne faut pas omettre que l'objectif demeure de créer ou de conserver des places de travail intéressantes pour les Fribourgeois/es. Lorsqu'une entreprise

s'implante dans la Broye, qu'elle soit vaudoise ou fribourgeoise, elle offre des places de travail à des Fribourgeois/es et profite directement au bien-être économique de notre canton. Si l'un des soucis de la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) réside dans l'offre de places de travail à courte distance de la population du canton (principalement dans le but de réduire les déplacements pendulaires), son effort ne saurait se réduire aux strictes limites cantonales. De ce point de vue, le développement économique de la Broye ne peut être que positif pour le canton de Fribourg.

Il convient à ce propos de rappeler que la zone de l'Aéropole de Payerne est un projet promu par la Communauté régionale de la Broye (COREB), composée de communes vaudoises et fribourgeoises.

2. *Doit-on s'attendre à d'autres départs d'entreprises ? L'Etat est-il en possession d'informations non encore rendues publiques ?*

Le Conseil d'Etat relève que, récemment, le Groupe E a annoncé la création prochaine d'un centre d'exploitation à Payerne, dans lequel seront rassemblés 54 collaborateurs répartis actuellement sur quatre sites, dont deux qui étaient provisoirement installés à Courgevaux (23 personnes). Cette concentration a en effet pour but d'assurer la présence de l'entreprise dans le canton de Vaud, dès lors qu'elle approvisionne les régions de Payerne et Avenches. A ce titre, le Conseil d'Etat note que les précédentes délocalisations opérées par le Groupe E ces dernières années ont largement profité au canton de Fribourg. A titre d'exemple, on peut mentionner la création du centre d'exploitation « sud » avec le déplacement d'une dizaine de collaborateurs de Château-d'Oex à Sâles, ainsi que l'ouverture du centre administratif de Granges-Paccot, lequel a accueilli plus de 80 collaborateurs qui travaillaient précédemment dans le canton de Neuchâtel.

Au-delà de l'annonce susmentionnée, il n'y a aucune autre information en possession du Conseil d'Etat qui permette de penser que ces cas isolés sont significatifs d'une tendance à plus ou moins long terme.

3. *Quelles solutions le Conseil d'Etat et la Promotion économique du canton comptent-ils apporter pour contrecarrer la tendance observée et éviter d'autres départs d'entreprises d'importance de notre canton, voire pour en attirer de nouvelles ?*

Le Conseil d'Etat a bien évidemment pour objectif de maintenir des conditions-cadre attractives pour les entreprises installées dans notre canton et celles qui seraient susceptibles de s'y implanter. Ces dernières années, des implantations et agrandissements importants (1'000 places de travail créées et environ 1 mia de francs d'investissements) ont pu être réalisés (Ladurée en 2010 ; UCB Farchim et Agroscope en 2011 ; Nespresso en 2012).

De plus, dans le cadre d'une planification foncière active, ses démarches ont permis la création de plusieurs sites répondant aux besoins avérés des entreprises, soit notamment les zones d'activités de Birch, à Düdingen et de Bertigny, à Villars-sur-Glâne. Le Conseil d'Etat rappelle aussi qu'il a participé à l'acquisition du site de l'ancienne Brasserie du Cardinal et de biens-fonds à la route des Arsenaux, à Fribourg, dans le but de favoriser l'implantation d'entreprises à haute valeur ajoutée. Le remaniement parcellaire opéré à Bulle, dans le cadre du projet H189, aura pour conséquence positive un solde de terrain propriété de l'Etat qui

pourra être mis à disposition du développement économique. A cela s'ajoute le rôle qu'a pu jouer le canton dans la mise à disposition des terrains nécessaires pour l'implantation de l'entreprise Nespresso, à Romont, en coordination avec la commune, ainsi que les efforts déployés par la Direction de l'économie et de l'emploi et la Promotion économique, en vue de soutenir l'entreprise Bumotec SA dans sa recherche d'un nouveau site propre à développer ses activités. Finalement, le Conseil d'Etat relève qu'il a encore mené plusieurs études traitant des questions liées à la planification foncière active, notamment dans le cadre de la Nouvelle Politique Régionale et en collaboration avec la DAEC. Des travaux sont en cours dans les sites stratégiques.

Les sites stratégiques doivent répondre aux besoins des entreprises à forte valeur ajoutée. Le canton focalise donc son action en matière d'aménagement du territoire sur le suivi de la planification de secteurs d'importance cantonale. Les zones d'activités qui revêtent un caractère plus local sont de la compétence des communes. Dans ce cadre, le canton doit bien entendu tenir compte des exigences fédérales en matière de dimensionnement des zones d'activités lors de son examen des propositions communales dans le domaine et ces contraintes influent sur les mises en zone.

Le canton de Fribourg se trouve aujourd'hui confronté aux nécessités de gérer très judicieusement ses zones d'activités, car les sites les plus propices à l'implantation d'entreprises à forte valeur ajoutée sont rares. Il convient, dès lors, d'essayer de répondre au mieux aux entreprises de petite ou moyenne taille en termes d'emplois qui ont de grands besoins en surfaces. Aussi, le Conseil d'Etat a mis sur pied un comité de pilotage, qui a pour tâche d'analyser les questions relatives aux mécanismes de promotion foncière active, permettant de favoriser le financement de terrains industriels par les collectivités publiques.

Le renforcement du positionnement du canton constitue l'un des éléments stratégiques très important pour attirer de nouvelles entreprises. Le parc technologique blueFACTORY, en voie de création, jouera un rôle primordial dans ce contexte.

26 février 2013